



## Lettre d'entente 321 Expériences partagées

### LE 321 (inscription sans visite)

**Petit rappel : La lettre d'entente 321 vous permet de préinscrire des patients dans le but de vider les GAMF.**

Si vous avez 33% ou plus de patients vulnérables ou plus de 333 patients vulnérables, ce qui est le cas pour la majorité d'entre nous, vous pouvez contacter le ou la responsable de votre GAMF régional et demander de vous faire attribuer des patients de codes de priorité D et E.

Ces patients sont majoritairement non vulnérables, mais il se peut que lors de votre première visite, vous identifiiez des vulnérabilités. Si tel est le cas, vous aurez droit au forfait bonifié de prise en charge d'un patient vulnérable référé par le GAMF.

Vous pouvez demander le nombre de patients que vous souhaitez et vous pouvez répéter le processus autant de fois que vous le désirez.

### Témoignage : Philippe Melanson, md GMF Saint-Donat

#### Début décembre :

**Contact avec ma coordinatrice du GAMF :** J'ai fait part de la lettre d'entente 321 à ma coordonnatrice... à cette époque, j'étais dans les premiers médecins à faire cette démarche dans ma région.

Tout d'abord, j'ai révisé avec elle les détails de l'entente. Je lui ai mentionné que j'avais plus de 33% de patients vulnérables dans ma pratique.

**Ma première attribution de patients :** J'ai bien voulu tenter l'expérience et je lui ai alors demandé de m'attribuer 25 patients de codes de priorité D et E.

Dans les jours qui ont suivi, des lettres ont été envoyées par le GAMF à des patients de ma région. Ces derniers avaient 30 jours après la réception de la lettre pour signer le formulaire de prise en charge et pour le retourner à notre clinique, en personne ou par la poste.

Les formulaires se sont mis à arriver graduellement. Je n'avais plus qu'à les signer et à procéder à l'inscription de ces patients dans mon DME ou encore sur le site de la RAMQ.

N.B. On peut ajouter un code de vulnérabilité seulement lors de la première visite médicale du patient.

**L'inscription terminée, mes premières visites :** Dans les faits, j'ai 36 mois à partir de la date d'inscription pour rencontrer les patients à la clinique, soit pour une visite de prise en charge ou encore pour une intervention clinique.

Les patients sont considérés comme inscrits entre le moment où le formulaire est signé et la première visite.

Cela permet d'avoir accès à la tarification de plus de 500 patients, d'atteindre les cibles d'inscription pour les différents niveaux de GMF et d'avoir le nombre de patients requis pour avoir accès au DME.

Par contre, ces patients comptent dans le calcul du taux d'assiduité. Il est donc préférable de leur mentionner qu'ils ont accès à votre sans- rendez-vous en attendant la prise en charge pour ne pas diminuer votre assiduité.

### Sur mes 25 patients préinscrits :

- 7 ont voulu avoir un rendez-vous très rapidement, car ils affirmaient à mes secrétaires avoir des problèmes de santé urgents nécessitant une prise en charge rapide.
- 3 d'entre eux ont consulté notre sans- rendez-vous pour un problème ponctuel.
- 10 autres ont eu un rendez-vous de prise en charge dans les 2 mois suivant la lettre, de façon non urgente.
- Et 5 n'ont pas manifesté d'intérêt à être vu rapidement, car ils ne se considéraient pas malades pour l'instant.

**Test réussi !** En résumé, rien de catastrophique ! Ce fut pour moi une expérience positive que je compte bien renouveler.

Évidemment, vous n'êtes pas obligés de prendre un grand nombre de patients d'un seul coup ! Allez-y à votre rythme. Faites-en l'essai vous aussi comme nous vous le proposons à raison de 2 x 25 patients.

Dans le contexte de la menace de la loi 20, chaque inscription compte. De plus, votre communauté en sera reconnaissante.

Maintenant, à votre tour de jouer!  
Philippe Melanson, md

### Témoignage : Natacha Vincent, md CSSS du Val Saint-François

Permettez-moi de partager avec vous mon expérience avec l'attribution de listes de la LE321.

Un peu avant Noël j'ai contacté mon GAMF pour demander mon premier lot de 25 patients D et E, ayant plus de 33% de ma clientèle vulnérable... De prime abord, j'étais un peu craintive à l'idée d'avoir 25 patients du jour au lendemain désireux d'être vus le jour même de la signature du formulaire de prise en charge.

**À ma grande surprise, tout se passe bien !** Les lettres d'inscription furent envoyées le 8 janvier 2018 et ce n'est que depuis le 16 janvier que je reçois, graduellement et lentement les formulaires signés.

Jusqu'à présent, je n'ai pas eu de demandes de rendez-vous en urgence et ils me restent encore des formulaires à recevoir. Je compte demander bientôt mon 2e lot de 25 patients.

Me voilà rassurée! Et vous ?  
Natacha Vincent, md